
AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU PLAN RURAL

EXAMEN DES OPPOSITIONS FORMULÉES À L'ENCONTRE DU PROJET D'ARRÊTÉ

(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)

Le Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick a l'intention de modifier le plan rural, soit l'Arrêté No 19-2017 en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit:

Changer le zonage d'un terrain appartenant au Club des Tout-Terrain de Kedgwick Inc., situé au 572 Chemin Petit-Ouest et portant le NID 50235969. Aux fins du plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick, le zonage de la propriété est changé afin de rajouter un bar et un restaurant sur la parcelle portant le NID 50235969 en plus des usages déjà permis dans la zone RU1-Zone d'exploitation rurale.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêtés à l'hôtel de ville de la Communauté rurale de Kedgwick entre 9h00 et 17h00 du lundi au jeudi et 9h00 et 12h00 le vendredi. Les objections écrites à cet amendement peuvent être faites au Conseil de la communauté rurale en les faisant parvenir au greffier avant 16h30, le vendredi 12 avril 2024.

Le Conseil se réunira en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de la Communauté rurale de Kedgwick située au 114, rue Notre-Dame, le mardi 16 avril 2024 à 19h00 heure en vue de l'étude des objections qui auront été reçues par écrits. Toute personne désirant défendre ou s'opposer à ces objections devant le Conseil pourra le faire en ces temps et lieux.

Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick.

Par : Rock Dugas
Directeur général- greffier par intérim
reception@kedgwick.ca
114 rue Notre-Dame
Kedgwick, NB
E8B 1H8
